

réclamation chèque suite à un vol de recette

Par **babal**, le **07/03/2009** à **16:08**

Bonjour, j'ai effectué un règlement par chèque à un dentiste, celui ci me contacte afin de me demander de lui refaire un second chèque, en effet il a été victime d'un cambriolage, le contenu du coffre a été volé, ma question: n'est-il pas assuré, à l'heure qu'il est n'a t-il pas déjà été remboursé par sa compagnie d'assurance, dans le cadre de son activité professionnelle? qu 'elle est la procédure, dois je lui refaire le chèque?
je vous remercie par avance.

Par **Patricia**, le **07/03/2009** à **18:09**

Bonsoir,

Avant de lui rédiger un deuxième chèque, allez à votre banque pour faire opposition sur le premier. En précisant bien : le montant, le numéro et le nom du bénéficiaire.

Avec opposition, aucun risque pour vous que ce premier chèque soit débité de votre compte et votre sécu vous remboursera tout pareil.